



## Depart à la retraite

-----  
Par Andre

J ai travaillé dans une entreprise de transports scolaires comme chauffeur scolaire depuis 2003. En 2014 j ai pris ma retraite civile et j ai repris un emploi dans la même entreprise. Je compte m arrêter de travailler éfinitivement en juin 2018. Ai je droit à des indemnités de départ de la part de mon employeur.

-----  
Par florian15

Bonjour,

Après votre retraite, en 2014 vous avez ouvert un nouveau compte de salarié dans l'entreprise qui ne vous permettra pas à votre nouvelle retraite de percevoir une indemnité de départ de la part de votre employeur.